

Commune de Coulimer  
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JANVIER 2022**

*L'an deux mille vingt-deux, le six janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, 1<sup>er</sup> adjoint.*

*Étaient présents : Philippe BARBE, Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Hélène BRUSIN, Thierry FAYET, Florie-Anne GARDY Nathalie SAUQUES, Julie VERBEKE, conseillers.  
Étaient absents : Olivier BOURGOUIN, Laurent DAGUENET*

*Benoît AGUINET a été nommé secrétaire de séance*

*Date de convocation : 30/12/2021*

*Date d'affichage : 10/01/2022*

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
  1. Vente de la parcelle ZK 161 du lotissement Turgis
  2. Convention avec la commune de St Jouin de Blavou pour le centre de loisirs
  3. Projet achat fonds de commerce suite à la défection de Me Tréfoüel
  4. Organisation des élections municipales partielles
- Questions et informations diverses
  - Recrutement agent technique (propreté des bâtiments)
  - Proposition d'un maire honoraire
  - Point sur procédure d'expulsion
  - Points sur les devis en cours

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2022-01

**Vente du lot 10 Lotissement Turgis**

Monsieur le 1er adjoint demande l'autorisation du conseil pour signer le compromis de vente et l'acte de vente de la parcelle ZK 161 correspondant au lot N°10 du lotissement Turgis. Il rappelle que cette parcelle est d'une contenance de 991 m<sup>2</sup> et que le prix du m<sup>2</sup> a été fixé à 10 € TTC par délibération du 17/11/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente de la parcelle ZK 161 (lot 10) d'une contenance de 991 m<sup>2</sup> et située au 2 lotissement Turgis, à Monsieur James GRIMAUD sur la base de 10 € TTC le m<sup>2</sup> ;
- **Précise** que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- **Autorise** le maire ou un adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Délibération 2022-02

**Avenant à la convention relative à l'accueil des enfants au centre de loisirs de St Jouin de Blavou**

Monsieur le 1er adjoint demande l'autorisation du conseil pour signer un avenant à la convention signée en 2018 et prolongée en 2020. Cet avenant précise le montant de la contribution en fonction de la fréquentation du centre de loisirs par les enfants de Coulimier.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Autorise** la signature de cet avenant;
- **Précise** que la contribution de Coulimier s'élève à 821.70 € pour 330 heures de fréquentation pour l'année 2021.

**Multiservices 11 rue de la Forge**

L'acheteur qui avait signé au mois d'août le compromis de vente avec Me Synowajtys s'est rétracté le 23 décembre 2021.

Les démarches de cession du commerce ayant été commencées, l'autorisation de débit de tabac sera supprimée si aucun compromis de vente n'est signé avant le 28 janvier 2022. Des acheteurs potentiels se sont présentés et le conseil souhaite les rencontrer avant de s'engager dans un projet d'achat des murs et du fonds et d'étudier les documents comptables liés au commerce.

**Organisation des élections municipales partielles du 23 et 30 janvier 2022**

Monsieur le 1er adjoint rappelle que des élections municipales partielles vont avoir lieu à Coulimier le 23 et 30 janvier 2022 pour le poste d'un conseiller.

Il propose le tableau de présence suivant

23 janvier 2022 - Président du bureau : Philippe BARBE

De 8h à 10h	De 10h à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h	De 16h à 18h
Philippe BARBE Hélène BRUSIN	Nathalie SAUQUES	Laurent DAGUENET	Christine ROGUET	Philippe BARBE
Thierry FAYET	Florie-Anne GARDY	Benoît AGUINET	Oliver BOURGOIN	Julie VERBEKE

30 janvier 2022 - Président du bureau : Philippe BARBE

De 8h à 10h	De 10h à 12h	De 12h à 14h	De 14h à 16h	De 16h à 18h
Philippe BARBE Hélène BRUSIN	Nathalie SAUQUES	Laurent DAGUENET	Julie VERBEKE	Philippe BARBE
Thierry FAYET	Florie-Anne GARDY	Benoît AGUINET	Oliver BOURGOIN	Christine ROGUET

### Exercice des pouvoirs délégués

Lors des réunions du Conseil Municipal, les décisions exercées par délégation de l'organe délibérant doivent être présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité prend acte de l'exercice des pouvoirs délégués suivant :

- Décision modificative N°1 : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint décide de procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative N°1 et détaillée dans le tableau ci-dessous

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 022 Dépenses imprévues		-1300.00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	Cpte 6411 personnel titulaire	+1300.00 €

### Questions diverses

- Maire honoraire
- Point sur les travaux en cours
- Difficultés pour recruter un agent chargé de la propreté des bâtiments
- Chemin de la Bouée
- Bulletin communal

Fin de la séance à 23h45